

DEPARTEMENT
<b>VAR</b>
CANTON
<b>SAINTE MAXIME</b>
COMMUNE
<b>CAVALAIRE SUR MER</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

**N° 0054-2023-DE**

## **DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET** : Approbation de l'avenant n°1 du marché N°2023 03 PA « Square les Flots bleus – création d'une aire de Fitness à Cavalaire sur Mer

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER**

#### **Titulaire :**

ID VERDE SAS  
11 Bis Chemin de Saint Jacques  
83260 La Crau

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.1414-2
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :  
- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ;  
- dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.  
De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;
- VU** L'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant les modifications non substantielles d'un marché dès lors qu'elles ne changent pas la nature globale du marché;
- VU** La décision n°19-2023 DE du 09/02/2023 attribuant le marché n°2023 03 PA de « Création d'une aire de Fitness – square des flots bleus à Cavalaire-sur-mer » à ID VERDE SAS
- CONSIDERANT** Qu' il est nécessaire d'ajouter 12 m<sup>2</sup> de pavés autobloquant à la quantité initialement prévue pour réaliser la zone de réparation de vélo.

**CONSIDERANT** Que cet ajout implique une augmentation du coût des travaux prévus initialement à la DPGF de 1 140 HT euros HT et porte le montant des travaux à 65 635,31 € HT.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** de valider le nouveau montant du marché à 65 635,31 € HT soit 78 762,37 € TTC;

**ARTICLE 2** d'approuver la signature de l'avenant N°1 au marché 2023 03 PA régularisant le nouveau montant

**ARTICLE 3** de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision

**Cavalaire-sur-Mer, le 01/06/2023**

**LE MAIRE**  
**Philippe LEONELLI**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*